

que les mouvements dans le personnel des finances sont terminés...

La 8^e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine a jugé aujourd'hui...

La 16^e commission d'initiative a entendu le rapport tendant à prendre en considération la proposition qui demande l'élevation des pensions...

Il y a grande foule, aujourd'hui, au Luxembourg. Les bureaux des gauches ont convoqué le ban...

SENAT

PRÉSIDENCE DE M. CALMON, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Clémence, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur.

Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement public ou privé, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, sans avoir obtenu la concession religieuse non autorisée.

M. BERANGER. — Pourquoi jeter ce brandon de discorde dans le calme dont nous sommes entourés ?

M. BERTHAUD. — Nous ne leovons recevoir aucun droit.

M. BERANGER. — Mais alors pourquoi ne pas laisser un établissement de Jésuites et ne pas saisir les tribunaux de la question ?

M. BERTHAUD. — Mais alors pourquoi ne pas saisir les tribunaux de la question ?

M. BERANGER. — Pourquoi jeter ce brandon de discorde dans le calme dont nous sommes entourés ?

M. BERTHAUD. — Mais alors pourquoi ne pas laisser un établissement de Jésuites et ne pas saisir les tribunaux de la question ?

M. BERANGER. — Pourquoi jeter ce brandon de discorde dans le calme dont nous sommes entourés ?

M. BERTHAUD. — Mais alors pourquoi ne pas laisser un établissement de Jésuites et ne pas saisir les tribunaux de la question ?

M. BERANGER. — Pourquoi jeter ce brandon de discorde dans le calme dont nous sommes entourés ?

ment antireligieux, mais on lui a fait une demi-concession, de même que l'on avait fait pour l'antisme.

M. BERANGER. — Quand nous sommes venus à vous, ce n'était pas pour une telle besogne.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Beranger.

Le ministre de l'instruction publique et M. Paul Bert ont reconnu que les membres des congrégations non autorisées avaient le droit d'enseigner qui leur a été concédé par la loi de 1875.

Quant à la politique, les congrégations n'en font pas, et vous le savez.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

On prétend que l'éducation des Jésuites atrophie l'intelligence; il est étonnant, en effet, de constater que nos jeunes gens n'ont rien appris de ce qu'on leur a fait apprendre.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. MALÉZIEUX, rapporteur général, a lu le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

ROUBAIX-TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Stance extraordinaire du 3 Mars 1880

PRÉSIDENCE DE M. CH. DAUDET, MAIRE

Le Conseil a examiné le rapport de M. le Maire sur l'état des finances de la ville.

Le Conseil a adopté le budget de la ville pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

Le Conseil a nommé M. le Maire pour l'année 1880.

tion syndicale, M. Bernard-Cavellier, président du Conseil des prud'hommes, M. Charles Jonglez, président de la Chambre de commerce...

Deux discours ont été prononcés. Le premier par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le deuxième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le troisième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le quatrième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le cinquième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le sixième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le septième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le huitième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le neuvième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le dixième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le onzième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le douzième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le treizième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le quatorzième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le quinzième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le seizième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le dix-septième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le dix-huitième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le dix-neuvième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le vingtième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le vingt-et-unième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

Le vingt-deuxième discours a été prononcé par M. Taffin-Binauld, président sortant d'exercice...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 Mars 1880

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans incident.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence.

Bulletin Economique

Mouvement comparatif de la condition publique de Roubaix

Mouvement du mois de février 1878

Mouvement du mois de février 1879

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

Mouvement du mois de février 1880

NAISSANCES

Enfants légitimes: Garçons, 1,528; Filles, 1,468; total: 2,996

Enfants naturels reconnus: Garçons, 37; Filles, 28; total: 65

Enfants naturels non reconnus: Garçons, 208; Filles, 196; total: 404

Total général des naissances, légitimes et naturelles: Garçons, 1,773; Filles, 1,692; Ensemble: 3,465

Vingt-trois naissances doubles ont produit 49 garçons et 27 filles.

MARIAGES

Entre garçons et filles: 577; entre ve